

DES VOEUX PIEUX

Il n'est pas habituel à une maison comme la nôtre de donner dans la religiosité. Et pourtant...

Les pieux peuvent être ces pièces de bois assez brut à bout pointu, qui ont servi au sacrifice des services de Colmars, Volonne et Saint-André, au nom des dogmes de Maastricht et de Lisbonne.

Le Moloch de Bercy, à défaut des enfants de Canaan, s'en prend depuis près de 20 ans au personnel des Finances avec une frénésie inouïe et qui dépasse maintenant l'irrationnel.

À tel point que les fondements démocratiques les plus élémentaires ont été mis en pièce y compris dans ce département des Alpes de Haute-Provence : en dépit d'une opposition totale et exprimée des personnels, de leurs représentants, des élus locaux, des usagers et même de certains corps constitués que nous ne pouvons pas citer, la « Mission Cester 2017 » a été intégralement soutenue et confortée par M. le Ministre de l'Action (...) et des Comptes Publics en personne.

On est donc fondé à se poser la question de qui détient effectivement le pouvoir en France actuellement : la démocratie représentative ou bien la technocratie de Bercy.

On n'ignore pas que, en 2018, ce sont, encore, 8 agents qui seront désignés dans notre département pour l'holocauste financier annuel.

C'est pour cette raison que, en ce morose début de 2018, nous nous bornerons à souhaiter aux personnels ce qui est encore en notre pouvoir : **une bonne santé** (on en aura besoin !!)

Un mot encore sur la CAPL2.

Suite à la démission des élus CGT de la CAPL2 et au tract qui l'a expliquée, M. le DDFP nous a adressé sa réponse, ainsi qu'à l'ensemble des chefs de services.

En gros :

- Le tableau de classement ainsi que son ordre relèvent de sa responsabilité.
- Les représentants du personnel doivent défendre le personnel.

Tout ceci est parfaitement vrai.

L'ordre du tableau en général - et tel qu'il a été fixé en particulier - relève de la décision totale de M. le Directeur et l'idée ne nous est absolument pas venue d'en partager la responsabilité.

Ce qui a été mis en cause, ce sont les moyens suscités pour le justifier : moyens non connus des représentants du personnel au préalable, non écrits, aux sources non connues, et, par-dessus le marché, erronés.

C'est bien de cela dont il est question : les moyens qui ont servi de prétexte à l'ordre du classement.

D'ailleurs, pour rester dans la spiritualité, le droit divin n'a pas à se justifier.

Un syndicat est un groupement de personnes pour la défense ou la gestion d'intérêts communs. Les représentants du personnel ont donc été élus pour défendre l'**intérêt général** de l'ensemble du personnel. C'est ce que nous avons fait, faisons, et ferons toujours.

Les agents étant les meilleurs juges de cette responsabilité qui, pour le coup, nous incombe, nous n'avons à en rendre compte qu'au personnel et à lui seul.